ENJEUX ET DEFIS DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

Gustave Ewolé
PROPAC

CONTEXTE

- Vives inquiétudes quant à la capacité des producteurs à nourrir les populations dont le nombre est sans cesse croissant
- Forte concentration des populations dans les centres urbains augmentant ainsi les besoins alimentaires
- Détérioration des conditions de vie d'une bonne frange des citadins
- Désengagement de l'Etat de ses champs traditionnels (production et commercialisation).

ATOUTS DE L'AFRIQUE CENTRALE

- Superficie d'environ 5,3 millions Km2
- Population estimée à plus de 120 millions d'habitants
- Variété de paysages , de climats et de zones morphologiques qui se regroupent en trois zones écologiques
    - Zone forestière
    - Zone de savane arborée
    - Zone de savane d'altitude
- Réseau hydraulique dense
- Systèmes de production variés

SYSTÈMES DE PRODUCTION

- On en distingue quatre :
  - Le système traditionnel extensif centré sur les cultures vivrières à des fins d'autoconsommation et pour le marché
  - Le système traditionnel semi intensif axé vers le marché, fait recours à certains facteurs de production modernes (engrais, pesticides, culture attelée…)
  - Le système d'entreprise fondé sur des exploitations de grande taille spécialisées dans une seule production. Elles recours à la mécanisation et utilisent une main d'œuvre salariée.
  - Le système industriel : les exploitations modernes qui occupent des terres de bonne qualité et reliées aux voies de communication. Pratiqué par des grandes entreprises agro industrielles spécialisées dans la culture des produits d'exportation (palmier à huile, hévéa, thé, banne dessert….)

- L’agriculture paysanne familiale assure la satisfaction des besoins alimentaires des populations de l’Afrique centrale. Elle est de type extensif (culture itinérante sur brûlis utilisant un outillage archaïque et des techniques culturales traditionnelles).
- Elles se caractérise par :
- Des petites exploitations dont la superficie varie de 2500 m2 à 5 hectares
- La main d’œuvre est familiale ;
- La pratique de la culture associée sans engrais chimique
- La production des aliments sains destinées d’abord à l’autoconsommation et les excédents au marché.

APPROVISIONNEMENT DES VILLES

- Le marché constitue le lieu dominant de l'accès aux produits alimentaires :
  - Marchés centraux : situés au cœur des villes, ils constituent le lieu de rencontre entre grossistes et détaillants, producteurs et consommateurs. Ils sont considérés comme marchés spécialisés : marché de fruits, de tomate, de poulets, de plantain…) Les transactions débutent ici dès 5 h du matin.
  - Marchés secondaires : Ce sont des marchés de quartier dominés par la vente de détail.
- Deux circuits d'approvisionnement dominants :
  - Circuit marchand : circuit direct et circuit indirect
  - Circuit non marchand : agriculture péri urbaine, envoi familiaux
- Intervention de plusieurs acteurs :
  - Grossistes
  - Détaillants
  - Transporteurs

DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

- Deux circuits de distribution se côtoient :
  - La distribution des produits vivriers

    Ce sont les lieux de débarquement de produits qui servent de point d'éclatement et de redistribution vers les marchés

  - La distribution des produits manufacturés

    Quantité importante de produits à commercialiser. Le port est le principal lieu de débarquement et les acteurs sont bien connus (importateur grossiste, transporteurs, magasin de vente en gros, détaillants)

CONTRAINTES DU SADA

- Mauvais état des routes de collecte (inaccessibilité de certaines zones de production, impraticabilité en saison de pluies)
- Organisation informelle de la distribution des produits vivriers
- Faiblesse de fonds de roulement des acteurs de la commercialisation des produits vivriers
- Forte influence des réseaux marchands dans la fixation des prix des produits alimentaires
- Inexistence de marché de gros des produits vivriers
- Insuffisance des équipements commerciaux modernes

SOLUTIONS PROPOSEES

- Valoriser les pratiques agricoles locales ;
- Lever les obstacles à l'accès à de la terre, à l'eau, aux intrants ;
- Réduire l'agriculture d'exportation pour donner une place prépondérante à l'agriculture vivrière et la rendre plus compétitive ;
- Maîtriser les importations afin de garantir les équilibres du marché intérieur ;
- Améliorer les techniques de production et équipements/infrastructures de stockage/conservation des produits alimentaires ;
- Améliorer l'état des voies de communication (pistes de collecte),
- Favoriser la création des marchés communs interrégionaux ;
- Réorganiser les politiques agricoles sur le principe de la souveraineté alimentaire.

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION